

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE JARGEAU DU 12 JUILLET 2018



L'an deux mille dix-huit, le douze juillet à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le cinq juillet deux mille dix-huit, se sont réunis à la salle du Conseil municipal de la mairie, sous la présidence de M. Jean-Marc GIBEY, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Marc GIBEY, M. Nicolas CHARNELET, Mme Sophie HÉRON, M. Daniel BRETON, M. Jean-Louis LEJEUNE, M. Jean-Michel MARTINAT, M. Dominique VENON, Mme Marie-Yvonne ARDOUREL, Mme Marie-Claude BOURDIN, Mme Huguette GAUDOU, M. Olivier ZOÏS, M. Rodolphe CATRAIS, Mme Valérie VILLERET, Mme Marcela LOREAU, M. Jonny DE FREITAS, M. David TROLLÉ, M. David PIANTONE.

Absents excusés :

M. Loïc RESTOUX,
Mme Véronique YVON,
Mme Virginie GUIRAUD ayant donné pouvoir à M. Jean-Marc GIBEY,
Mme Élise-Laure VERRIÈRE,

Absents :

M. Joël HOURDEQUIN,
Mme Claire JOSEPH,
Mme Anne LETANG,
Mme Leïla AUTISSIER,
M. Mehmet CANKAYA.

M. David PIANTONE est élu secrétaire de séance à l'unanimité.



En préambule, le maire informe les conseillers des tristes nouvelles survenues en ce début juillet. Après le décès de François LANDRÉ, maire honoraire survenu le 30 juin, nous venons d'apprendre également le décès d'André ROUET, qui fut adjoint aux sports et aux affaires sociales, le 10 juillet dernier. Le Conseil municipal rend hommage à ces deux personnes, avec une pensée toute particulière pour leurs familles.

Le maire remercie les conseillers présents à ce Conseil non prévu au calendrier qui devrait permettre les avancements de grade pour deux agents, les documents du Centre de gestion approuvant cet avancement étant parvenus après la séance de juin dernier.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRÉCÉDENTE SÉANCE

Le compte rendu du 20 juin 2018 est adopté à l'unanimité.

1. PERSONNEL TERRITORIAL : TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son **article 34**,
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris par application de l'article 4 de la loi n°84-53,

Vu Loi n° 2015-1785 du 29/12/2015 de finances pour 2016, notamment son article 148 (JO du 30/12/2015),

Vu les décrets 2016-594 à 2016-605 portant sur les modifications statutaires et indiciaires (JO du 14/05/2016),

Vu l'avis favorable de la commission administrative paritaire en date du 12 juin 2018,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents à temps complet ou non, nécessaires au fonctionnement des services,

Exposé des motifs :

Tableau des effectifs des emplois permanents à TC ou TNC : (voir tableau ci-dessous)

NOUVEAUX GRADES OU EMPLOIS	tableau au 01/04/2018				modifications suite AVG			
	EB	EP	DONT TNC		EB	EP	DONT TNC	
			NBRE	ETP			NBRE	ETP
Directeur général des services (*)	1	0			1	0		
SECTEUR ADMINISTRATIF								
Attaché principal	1				1			
Attaché	2	1			2	1		
Rédacteur principal 1ère cl	1	1			1	1		
Rédacteur principal 2ème cl	2	2			2	2		
Rédacteur	2	2			2	2		
Adjoint adm principal de 2ème cl	3	2			3	2		
Adjoint administratif	2	2			2	2		
	14	10			14	10		
SECTEUR TECHNIQUE								
Technicien principal 1ère classe	2	1			2	1		
Technicien principal 2ème classe	1	1			1	1		
Technicien	2	1			2	1		
Agent de maîtrise principal	2	2			2	2		
Adjoint technique principal 1ère classe					1	1		
Adjoint technique principal 2ème classe	12	12	1	0,54	12	11	1	0,54
Adjoint technique	10	6	2	1,71	10	6	2	1,71
	29	23	3	2,25	30	23	3	2,25
SECTEUR SOCIAL								
ATSEM principal 1ère classe	1	1			1	1		
ATSEM principal de 2ème classe.	5	4	1	0,88	5	4	1	0,88
	6	5	1	0,88	6	5	1	0,88
SECTEUR SPORTIF								
Educateur des APS ppal 1ère classe								
SECTEUR ANIMATION								
Adjoint d'animation ppal 1ère classe					1	1		
Adjoint d'animation ppal 2ème classe	3	3			3	2		
Adjoint d'animation	5	4	1	0,77	5	4	1	0,77
	8	7	1	0,77	9	7	1	0,77
SECTEUR CULTUREL								
Assis.cons. ppal 1ère classe								
Assis.conservation	1	1			1	1		
Adjoint du patrimoine ppal 2ème classe	1	1	1	0,51	1	1	1	0,51
	2	2	1	0,51	2	2	1	0,51
POLICE MUNICIPALE								
Brigadier chef principal	1	1			1	1		
	1	1			1	1		
TOTAL GENERAL	60	48	6	4,41	62	48	6	4,41
TOTAL EFFECTIF DE LA VILLE	60	48		46,41	62	48		46,41

Nomination pour avancement de grade année 2018 :

Création et nomination	date d'effet
1 adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe à TC	01/08/2018
1 adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à TC	01/08/2018

Coût de ces adaptations : elles engendrent un coût annuel chargé de **917 euros**, montant déjà prévu au budget 2018.

Après avis favorable de la commission Administration du 5 décembre 2017, **il est proposé au Conseil Municipal d'approuver** le tableau des emplois permanents de la collectivité ci-dessus.

Adopté à l'unanimité



2. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

M. GIBEY informe les membres du Conseil d'une décision prise en fonction des délégations données au maire. Par suite de la dégradation de notre niveau de trésorerie, en raison du décalage existant entre le paiement des factures liées à la construction de la station d'épuration et le versement des subventions accordées, une ligne de trésorerie d'un montant de 400 000 euros (au taux de 0,80%) a été demandée auprès d'un établissement bancaire (Crédit mutuel du Centre), le 6 juillet dernier.

La demande, accompagnée des justificatifs, est en cours de traitement auprès de cet organisme. Cette décision, une fois acceptée, sera transmise aux membres du Conseil lors de la séance de septembre.

Dates des Conseils municipaux de la fin de l'année 2018 :

- Jeudi 13 septembre,
- Jeudi 18 octobre,
- Jeudi 22 novembre,
- Jeudi 20 décembre.

La séance est levée à 18h55.

Le maire
Signé
Jean-Marc GIBEY